



## Discours sur l'Église romaine face à l'apostasie (8/12)

[E\] Le mystère d'iniquité et les portes de l'enfer. 1](#)

[Des opinions insatisfaisantes. 1](#)

[Le mystère d'iniquité. 5](#)

a. [Pierre et les portes de l'enfer. 7](#)

b. [L'apostasie. 8](#)

Retrouvez ici l'article mis en page en pdf pour une lecture plus facile : [Jan. 2016. Discours sur l'Eglise - 8-12](#)

### **E] Le mystère d'iniquité et les portes de l'enfer**

« Supposée en effet cette impossible hypothèse [un enseignement papale qui s'écarte de la vérité et se trompe sur la règle de la foi], ou bien l'erreur ne serait pas aperçue, les évêques tout au moins négligeraient de la relever, et c'est l'Église tout entière qui serait bientôt égarée et par le centre de l'unité lui-même ; ou bien, pour demeurer fidèles à la vérité, pour y maintenir leurs troupeaux, les pasteurs devraient rompre cette unité, s'écarter dans leur enseignement de celui de Rome. Nous serions aux antipodes de la Tradition qui lie irrévocablement la sécurité de la doctrine avec la communion réalisée autour du pontife romain. Dans un cas comme dans l'autre, un démenti serait donné aux promesses divines : Pierre ne serait plus le roc d'où l'Église tient son unité, ou bien il aurait cessé d'être le fondement de sa foi. »[\[1\]](#)

\*

*« La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du règne de Notre Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son*



*Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte messe... »* (Mgr Lefebvre, Lettre du 29 août 1987)

## **Des opinions insatisfaisantes.**

Les catholiques, conscients de l'imposture du concile Vatican II, ont eu deux principales manières de justifier leur refus des nouveautés impies.

- Soit on reconnaît la hiérarchie *Novus Ordo* comme la véritable hiérarchie catholique romaine, tout en lui résistant en *presque tout*. Le pape serait vrai pape mais mauvais car abusant de son autorité. En lui résistant, on protégerait et garderait la foi catholique et en le reconnaissant on garderait aussi le lien apostolique et le principe d'unité de l'Église catholique.

- Soit les "papes" de Vatican II contredisent l'indéfectibilité de l'Église et ne peuvent pas être de vrais papes. Le devoir des catholiques, orphelins d'une hiérarchie visible, serait donc de démasquer ces imposteurs tout en gardant la foi et la communion avec l'Église catholique qui est sainte, infaillible et indéfectible.

### **Les uns disent donc :**

« Pour parler concrètement, nous avons en conscience la rigoureuse obligation morale de reconnaître le pape Jean-Paul II comme vrai pape, tant que n'est apportée aucune preuve évidente, irréfutable, indubitable et objective du contraire - si tant est qu'une preuve quelconque de la sorte puisse jamais être fournie. Le principe général de théologie morale "melior est conditio possidentis" ne vaut-il plus ? N'oblige-t-il pas d'autant plus que plus graves sont les conséquences d'un acte ou d'une attitude ? Or les conséquences de la position sédévacantiste sont tout simplement incalculables... C'est pourquoi nous prions publiquement et nommément pour le pape actuel, spécialement au canon de la messe et au Salut du Très Saint Sacrement et nous rejetons toute pratique contraire, qui représente une atteinte à l'unité de la Fraternité dans sa fidélité au pape, successeur de Pierre. »[\[2\]](#)

### **Et les autres répondent :**

« Mgr Lefebvre a tenté de concilier les inconciliables : "mauvais pape" mais "pape", mais la Missio est si gravement viciée qu'il faut pas s'y pas conformer. Cette position semble contraire à l'unité et à la sainteté de l'Église. Il est impossible que d'une authentique Sessio procède habituellement une "missio" radicalement infestée. [...] Écône est devenu l'instrument du ralliement, par la mise en œuvre systématique d'une duplicité qui fausse les consciences au plus intime d'elles-mêmes, en familiarisant les fidèles avec la désinvolture à l'égard de l'Autorité, et avec le sacrilège au cours de l'Action sacrée. »[\[3\]](#)

« Je crois qu'avec le temps, Fraternité Saint-Pierre et messe de l'Indult supplanteront la Fraternité Saint-Pie X. C'est une question de bon sens : si Wojtyla est le pape et Vatican II un vrai concile catholique, comment pouvons-nous logiquement leur résister alors qu'ils nous offrent une niche traditionaliste ? [...] Si vous vous en tenez à la Fraternité Saint-Pie X, vous



demeurez avec le problème constant et lancinant de l'autorité. [...] Considérer que les "papes" du Novus Ordo sont de vrais papes - ce que pense la Fraternité - revient à identifier l'Église catholique avec eux, car là où est Pierre, là est l'Église. Mais identifier l'Église catholique avec eux établit une sorte d'attraction gravitationnelle exercée sur les membres de la Fraternité par Jean-Paul II et sa religion. De toute façon, par une voie ou par une autre, la Fraternité doit réintégrer le giron de Wojtyla. Cette attraction gravitationnelle vers le Novus Ordo considéré comme l'Église est responsable du libéralisme des prêtres de la Fraternité et des nombreuses défections en faveur du Novus Ordo ou de la Fraternité Saint-Pierre. La réalité, c'est que Wojtyla essaye de flanquer les structures de l'Église catholique d'une nouvelle religion, le modernisme. Du fait même qu'il tente de remplacer la Foi catholique par une nouvelle religion, il est impossible qu'il possède l'autorité papale qu'il prétend avoir, ou semble avoir, ou qu'il était désigné pour avoir. Pourquoi ? Parce que la nature de l'autorité est d'amener la communauté à ses propres fins. Et l'une des fins essentielles de l'Église catholique étant le maintien de la Foi catholique, quiconque tente de mettre obstacle à cette fin ne peut être tenu pour détenteur de l'autorité de l'Église catholique qui est l'autorité du Christ. [...] Il est probable que la Fraternité conclura un accord avec le Novus Ordo, qu'elle obtiendra la "reconnaissance" en des termes considérés par elle comme plus acceptables que ceux de l'accord avec la Fraternité Saint-Pierre, et qu'elle se trouvera ainsi absorbée par la religion moderniste. A mon avis, un tel accord devrait provoquer la défection d'environ 20 % de leurs adhérents actuels qui quitteront et se regrouperont, mais seulement pour redémarrer le même processus. Ils reprendront le flambeau du lefebvrisme, d'une absurde théologie de l'Église, un pied dans chacune des deux religions, catholique et moderniste, continuant à filtrer documents et décrets du Vatican. [...] Le véritable avenir du mouvement traditionaliste qui est aussi l'avenir de la réponse catholique à l'ennemi moderniste, se trouve dans une position catholique vis-à-vis de l'autorité papale et de la nature de l'Église catholique. »[\[4\]](#)

Les deux manières de juger sont incompatibles en théorie. Pourtant, leurs partisans respectifs ont le même but pratique : garder la foi catholique et en particulier ne pas contredire ces paroles du Christ : « *les portes de l'enfer ne prévaudront pas...* » Mais quand on examine leurs justifications, les deux manières de juger semblent insatisfaisantes. Que l'on dise : "il faut être soumis à un mauvais pape qui *abuse* de son pouvoir" ou "on n'a pas à obéir à un faux pape qui *usurpe* le pouvoir", les deux assertions semblent chacune à leur manière contredire cette parole divinement révélée : « *Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* » (Mt 16, 18) Les deux positions contredisent l'opinion commune des théologiens sur le pape ou l'Église romaine, car ce que nous vivons semble contraire à l'assistance du Saint-Esprit promise au pape et aux évêques.

Aux premiers, il faut demander : oseriez-vous dire de François ce que saint Bernard disait du pape régnant : « *Je suis prêt à me corriger conformément à ce jugement, si mon avis était différent du sien* »[\[5\]](#) ? Oseriez-vous appliquer au magistère actuel la conclusion du Père Nau : « *Nous ne devons jamais oublier pourtant, que même commandées par " l'utilité des âmes ", ou des " considérations d'ordre pastoral " les directions données par les Lettres Pontificales sont guidées par le Saint-Esprit et révélatrices d'une doctrine d'ordre universel en laquelle nous devons chercher la règle divine de notre pensée* » [\[6\]](#)

Aux seconds, il faut demander : si de faux papes ont éclipsé l'Église, voilà donc cinquante ans



qu'elle est sans tête visible. L'enfer aurait donc prévalu, car « *l'indéfectibilité ne peut être sauvée par la fidélité d'un évêque ou de quelques évêques à qui les fidèles doivent adhérer. L'Église catholique est essentiellement hiérarchique, et par conséquent on ne peut pas séparer ses actes et ses attributs du pape et de la hiérarchie universelle. [...] L'infailibilité et l'indéfectibilité de l'Église catholique s'opèrent nécessairement par le pape et les évêques en union avec lui. Elles ne peuvent pas être assurées par un ou quelques évêques qui s'établissent eux-mêmes comme correcteurs du pape et du reste de la hiérarchie. En d'autres termes, personne ne peut parler au nom de Dieu au-dessus ou en dehors de la hiérarchie catholique romaine.* »[\[7\]](#)

Il faut encore rappeler aux premiers comme aux seconds, qu'accepter d'être sans juridiction visible, cela revient à "s'envoyer soi-même" en mission, ce qui a toujours été anathématisé par l'Écriture, le Christ et l'Église. Qui peut aujourd'hui prouver la légitimité de sa juridiction en montrant qu'il agit au nom de l'Église du Christ et ainsi manifester visiblement qu'il est bien envoyé par le Christ ?

Dans l'Église, le pape a la plénitude de la juridiction ; il n'existe pas de juridiction autre que la sienne. Tout acte juridictionnel, à quelque niveau que ce soit, n'est qu'une partie du tout qui est exercé en son nom et, en dernière analyse, au nom de Jésus-Christ. C'est de Dieu que vient l'autorité du pape et par l'intermédiaire de celui-ci, celle des évêques et, par ces derniers, celle des prêtres... En ce sens, toute juridiction est papale. C'est pourquoi, selon saint Thomas, un prêtre n'a que deux façons de prouver la légitimité de sa juridiction, soit par lettre pontificale, soit par miracle ! Mais une lettre pontificale de François ne prouverait rien, et aucun traditionaliste n'a pu invoquer de miracles en sa faveur. Comment, alors, faire la différence entre le ministre de l'Église qui sanctifie et le faux pasteur qui s'envoie lui-même ?

Mgr Lefebvre a voulu résoudre ce grave problème de la manière suivante :

« Un évêque a le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la foi et la grâce soient transmises aux fidèles qui les réclament légitimement, surtout par la formation de vrais et saints prêtres formés en tous points selon la formation de l'Église quand bien même ces prêtres n'auraient qu'une incardination fictive. [...]. Ils agiraient ainsi, non pas contre le pape, mais en dehors du pape [...]. Ils agiraient ainsi pour le plus grand bien de l'Église, pour le salut des âmes à l'exemple d'autres comme Saint Athanase, Saint Eusèbe de Verceil, au temps des Ariens. [...]. Dom Gréa a des pages à ce sujet-là qui sont très intéressantes : "On vit ainsi, au IV<sup>e</sup> siècle, Saint Eusèbe de Samosate parcourir les églises d'Orient dévastées par les Ariens, et leur ordonner des pasteurs orthodoxes, sans avoir sur elles de juridiction spéciale. Ce sont là des actions vraiment extraordinaires, comme les circonstances qui en ont été l'occasion. [...] Si donc l'histoire nous montre que des évêques remplissent eux-mêmes cet office de médecins des églises défaillantes, elle nous raconte en même temps les conjonctures impérieuses qui leur ont dicté cette conduite. **Il a fallu, pour la rendre légitime, des nécessités telles que l'existence même de la religion y fût engagée**, que le ministère des pasteurs particuliers fût entièrement anéanti ou rendu impuissant et **qu'on ne pût espérer aucun recours possible au Saint-Siège.**" »[\[8\]](#)

Mais une différence de taille sépare notre XXI<sup>e</sup> siècle du IV<sup>e</sup> siècle. Saint Athanase, saint



Eusèbe de Vercell agissaient réellement en dehors du pape, tandis que Mgr Thuc, Mgr de Castro Mayer et Mgr Lefebvre ont agi effectivement contre la volonté du pape.

Comment alors s'opposer à la Rome moderniste sans devenir un mouvement autocéphale ?<sup>[9]</sup> Qui sont les évêques traditionalistes qui peuvent se prétendre « *les pasteurs des fidèles, établis par l'Esprit Saint pour gouverner l'Église de Dieu sur les sièges qui leur sont confiés, sous la dépendance du pontife romain* » ?

Que, *de facto*, on ne puisse pas suivre les autorités romaines, ou que, *de jure*, on ne doive plus suivre les autorités romaines, dans les deux cas l'enfer semble avoir prévalu contre l'Église romaine. Le "pape mauvais" des uns ou "l'antipape" des autres met les catholiques dans une situation inouïe et apparemment insupportable du point de vue théologique. Le "mauvais" pape de la révolution conciliaire comme l'"*usurpateur*" de l'Église romaine semble contredire le grand catéchisme de saint Pie X :

« L'Église peut-elle se tromper en ce qu'elle nous propose de croire ? Non, dans ce qu'elle nous propose de croire, l'Église ne peut pas se tromper parce que, selon la promesse de Jésus-Christ, elle est toujours assistée par le Saint-Esprit. »

« L'Église catholique peut-elle être détruite ou périr ? Non, l'Église catholique peut être persécutée, mais elle ne peut être détruite ni périr. Elle durera jusqu'à la fin du monde parce que, jusqu'à la fin du monde, Jésus-Christ sera avec elle, comme il l'a promis. »

Autre difficulté : si Notre Dame à la Salette a bien dit : « *Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'antéchrist* », saint Cyprien de Carthage, lui, enseignait que « *la ruse perfide des hérétiques ne pourra jamais avoir aucune prise sur ce siège afin de le circonvenir.* »<sup>[10]</sup> Et Sixte IV a censuré la proposition disant que « *l'Église de la ville de Rome peut se tromper.* »<sup>[11]</sup>

On a toujours estimé qu'un nombre plus ou moins considérable d'évêques pouvait tomber dans l'hérésie et s'enfoncer dans le schisme, mais avec cette restriction que l'épiscopat catholique demeurerait, lui, toujours indissolublement uni à son chef en vertu de l'assistance divine. La théologie enseigne que « *tous les évêques et docteurs ne peuvent errer dans la foi de manière à induire toute l'Église dans une erreur contraire à la foi ; et donc ils ne peuvent enseigner et proposer l'erreur à l'Église universelle, de telle sorte que toute celle-ci soit obligée à quelque chose de faux* ». Or, depuis le concile Vatican II, l'erreur est diffusée dans l'Église, sans avoir provoqué la réaction publique des évêques, mis à part les timides cardinaux Ottaviani et Bacci pour la messe, Mgr Thuc, de Castro Mayer et Lefebvre pour l'imposture conciliaire et sa liberté religieuse, et Mgr Lazlo après 1988.

Or, saint Cyrille déclare avec de nombreux Pères que, d'après la promesse du Seigneur, « *l'Église apostolique, placée au-dessus de tous les évêques, de tous les pasteurs, de tous les chefs des Églises et des fidèles, demeure pure de toutes les séductions et de tous les artifices des hérétiques dans ses pontifes, dans sa foi toujours entière et dans l'autorité de Pierre. Tandis que les autres Églises sont déshonorées par les erreurs de certains hérétiques, seule elle règne, appuyée sur des fondements inébranlables, imposant silence et fermant la bouche à tous les hérétiques.* »



Or, « ce charisme de vérité et de foi à jamais indéfectible a été accordé par Dieu à Pierre et à ses successeurs en cette chaire, afin qu'ils remplissent leur haute charge pour le salut de tous, afin que le troupeau universel du Christ, écarté des nourritures empoisonnées de l'erreur, soit nourri de la doctrine céleste, afin que, toute occasion de schisme étant supprimée, l'Église soit conservée tout entière dans l'unité et, qu'établie sur son fondement, elle tienne ferme contre les portes de l'enfer. »[\[12\]](#)

Or, Pie XII enseigne que « *le divin Rédempteur gouverne son Corps Mystique visiblement et ordinairement par son Vicaire sur la terre.* »[\[13\]](#)

Comment donc, sans nier les faits, échapper au blasphème concédant la victoire des portes de l'Enfer sur le Christ et son Église qui sont « tout un » ? Ne serait-ce pas en raison d'une situation extraordinaire ? Car, si la solution du *mauvais pape* et celle de *l'imposteur* semblent insatisfaisantes au regard de la théologie classique, n'est-ce pas pour la simple raison que nous ne sommes pas en des temps classiques et que notre époque, probablement apocalyptique, est hors norme ?

Au chapitre XXI de son livre « *Ils l'ont découronné* », Mgr Lefebvre écrivait : « *Les papiers secrets de la Haute Vente des Carbonari tombés entre les mains du pape Grégoire XVI, embrassent une période qui va de 1820 à 1846. Ils ont été publiés sur la demande du pape Pie IX, par Créteineau-Joly dans son ouvrage "l'Église romaine et la Révolution". Pie IX a consacré l'authenticité de ces documents.* » En voici un extrait :

« Le pape, quel qu'il soit, ne viendra jamais aux sociétés secrètes : c'est aux sociétés secrètes à faire le premier pas vers l'Église, dans le but de les vaincre tous deux... Ce que nous devons demander, ce que nous devons chercher et attendre, comme les Juifs attendent le Messie, c'est un pape selon nos besoins... Avec cela nous marcherons plus sûrement à l'assaut de l'Église, qu'avec les pamphlets de nos frères de France et l'or même de l'Angleterre... Pour nous assurer un pape dans les proportions exigées, il s'agit d'abord de lui façonner, à ce pape, une génération digne du règne que nous rêvons. Laissez de côté la vieillesse et l'âge mûr ; allez à la jeunesse... Dans quelques années, ce jeune clergé aura, par la force des choses, envahi toutes les fonctions ; il gouvernera, il administrera, il jugera, il formera le conseil du souverain, il sera appelé à choisir le Pontife qui devra régner, et ce Pontife, comme la plupart de ses contemporains, sera nécessairement plus ou moins imbu des principes italiens et humanitaires que nous allons commencer à mettre en circulation... Vous aurez prêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la croix et la bannière, une révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde. »[\[14\]](#)

## Le mystère d'iniquité.

Les difficultés posées par la révolution dans l'Église ont été bien vues par un théologien argentin, le Père Meinvielle. En 1970, dans la conclusion de son livre *De la cabale au progressisme*, il remarque tout d'abord que le monde moderne, en raison de son apostasie du christianisme, ne connaîtra plus qu'un **paganisme placé sous la tutelle du judaïsme** et que la



fin des temps réserve une lutte finale et absolue entre la Synagogue et l'Église, le Christ et l'Antéchrist, la Cité de Dieu et la Cité du Diable.

« La splendeur médiévale de l'Église va réduire la Synagogue à la vie des ghettos. Mais, à l'âge moderne, la Synagogue va se venger de l'exil où l'a réduite le monde chrétien : la Cabale pénètre dans la Chrétienté jusqu'à la séculariser et la menacer de séculariser le christianisme même. C'est devant ce dernier phénomène que nous nous trouvons actuellement. Par la tactique de "l'amitié" et du "dialogue judéo-chrétien", la Synagogue remporte un triomphe sur l'Église. »

Après avoir constaté que « depuis cinq siècles le monde se conforme à la tradition cabalistique », que « le monde de l'Antichrist approche rapidement » et que « tout concourt à l'unification totalitaire du fils de la perdition », notre théologien se pose la question qui vient inévitablement à l'esprit :

« Comment, dans cet âge cabalistique, s'accompliront les promesses d'assistance de l'Esprit divin à l'Église et comment se réalisera le "portae inferi non prevalebunt" les portes de l'enfer ne prévaudront pas ? Il n'appartient pas à l'esprit humain de le savoir. Mais, de même que l'Église a commencé par être une graine minuscule (Matth., XIII, 32), puis est devenue un arbre touffu, sa ramure peut se réduire et elle peut avoir une réalité beaucoup plus modeste. **Nous savons que le "mysterium iniquitatis" est déjà à l'œuvre (II Thess., II, 7), mais nous ne connaissons pas les limites de son pouvoir. »**

Devant ce mystère, il tente une explication théologique et émet l'hypothèse de « deux Églises, l'une de la publicité, magnifiée dans la propagande, avec des évêques, des prêtres et des théologiens "publicisés", et même avec un Pontife aux attitudes ambiguës ; l'autre, Église du silence, avec un Pape fidèle à Jésus-Christ dans son enseignement et avec quelques prêtres, évêques et fidèles qui lui soient attachés, éparpillés comme "pusillus grex" par toute la terre. L'Église des promesses serait cette dernière, et non la première, qui pourrait faire défection. Un même pape présiderait les deux Églises, qui apparemment et extérieurement ne seraient qu'une. Le pape, par ses attitudes ambiguës, contribuerait à maintenir l'équivoque : d'une part, en professant **une doctrine irréprochable**, il serait la tête de l'Église des Promesses ; d'autre part, en produisant **des faits équivoques et même répréhensibles**, il apparaîtrait comme un animateur de la subversion et un soutien de l'Église gnostique de la Publicité. L'ecclésiologie n'a pas suffisamment étudié la possibilité d'une hypothèse comme celle que nous proposons ici. Mais, si l'on y réfléchit, la promesse d'assistance à l'Église se réduit à une assistance qui empêche l'erreur de s'introduire sur la Chaire Romaine et dans l'Église même, et qui en outre empêche l'Église de disparaître ou d'être détruite par ses ennemis. (Les promesses se trouvent en particulier dans Matth., XVI, 13-20; XXVIII, 18-20 ; Joan, XIV, 16-26.) **Aucun des aspects de l'hypothèse ici proposée n'est invalidé par les promesses consignées à divers endroits de l'Évangile. [...] Il n'est pas annoncé que le Christ sauvera une multitude. Celle qu'il sauvera sera son Église, "pusillus grex" (Luc, II, 32), petit troupeau, à qui il a plu au Père de donner le Royaume. »** [\[15\]](#)

Les intuitions du père Meinvielle sont des pistes intéressantes mais sa notion de deux églises pose aussi des problèmes.



Si Jean-Paul, Benoît et François sont bien responsables de « faits équivoques et même répréhensibles », aucun d'eux n'a professé « une doctrine irréprochable ». Jean-Paul II, Benoît XVI, François ont changé profondément les structures de l'Église catholique en remplaçant dans les faits la foi catholique par une foi moderniste. Comment l'autorité des vicaires du Christ pourrait-elle réaliser une fin si essentiellement opposée à celle du Christ sans contredire aux promesses d'assistance du Christ ? Comment le vicaire du Christ peut-il être aussi un animateur de la subversion, et par là un instrument de Satan ?

*Les portes de l'enfer ne prévaudront pas...* Certes, mais contre l'Église militante ? Contre le Corps mystique du Christ ? Contre la pierre qui est le Christ ou contre Pierre qui est vicaire du Christ ? Au temps de l'apostasie, qu'en sera-t-il de l'Église militante ici-bas ? Et puis, ce ne sont pas les promesses du temps que l'Église a reçues mais celles de la vie éternelle.

Et si cette expression « *les portes de l'enfer...* » qui ne peuvent rien contre l'Église signifiait tout simplement que ceux qui sont « attirés par le Père » et « donnés à son Fils » formeront, quoi qu'il arrive, son Corps mystique, son Église qui participera à sa résurrection pour la vie éternelle ? Contre ceux-là l'enfer, quant au salut, ne peut rien, même si à la fin des temps ils seront visiblement et temporellement vaincus par le Dragon. Sans prétendre épuiser le sujet, voyons quelques données de la Révélation sur ces points [\[16\]](#).

### a) Pierre et les portes de l'enfer.

« Mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, quand tu seras revenu, affermis tes frères. » (Luc 22, 32)

Pour Billot « ce passage de l'Évangile concerne principalement la personne du pape enseignant *ex cathedra* » mais, malgré cela, il n'hésite pas à étendre ces paroles du Christ « à la personne privée du pape, afin de la préserver de l'hérésie. [...] Si l'hypothèse d'un pape devenu hérétique notoire se vérifiait, l'Église serait exposée à trop de périls pour qu'on puisse croire que Dieu ne le permette jamais. » (Billot, n° 946) Pour de nombreux Pères, « se séparer de l'unité de la foi » équivaut à « se séparer de la société de Pierre ».

Le Christ ayant prié pour que la foi de Pierre ne défailût jamais, « cela revenait exactement à demander que la prédication de saint Pierre restât toujours la véritable norme de la foi et que pour autant elle ne s'écartât jamais, **pas même de façon toute matérielle**, du droit chemin de la vérité révélée. [...] La foi du fidèle est la foi de celui qui dépend d'une règle, et même s'il professe parfois une erreur matérielle, il garde toujours formellement la foi, dans la mesure où il continue de se conformer à la règle de la croyance. Mais il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de celui qui s'entend dire : "confirme tes frères". Car sa foi n'est pas la foi de celui qui dépend d'une règle, c'est la foi de celui qui est la règle, et par définition la règle est absolument incapable de dévier. C'est pourquoi, dire que saint Pierre ne défailira jamais dans la foi lorsqu'il devra confirmer ses frères, revient exactement à dire qu'il est infallible lorsqu'il définit une doctrine de foi et de mœurs en l'imposant à toute l'Église. » (Billot, n° 1002)

Les paroles du Christ : « Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle » [\[17\]](#) vont dans le sens du





jugement du cardinal Billot. Les portes de l'enfer sont, selon saint Jérôme, « *les vices et les péchés des hommes, ou du moins les doctrines des hérétiques qui séduisent les hommes et les entraînent dans l'abîme* ». Mais le même Père remarque que Notre Seigneur « *a donné le nom de Pierre à Simon, qui croyait que **Jésus-Christ était la pierre par excellence.*** » Pour saint Jean Chrysostome, « *sur cette pierre je bâtirai mon Église* » veut dire « *sur cette foi et sur cette confession, je bâtirai mon Église. Nous apprenons de là qu'un grand nombre croira ce que Pierre vient de confesser...* » (Hom. 54).

Saint Augustin émet deux interprétations possibles et libres : « *J'ai dit dans un certain endroit, de l'apôtre saint Pierre, que l'Église avait été bâtie sur lui comme sur la pierre ; mais je me rappelle avoir plus tard expliqué cette parole : "Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai..." en ce sens que d'après ces paroles du Sauveur, l'Église est bâtie sur celui que Pierre a confessé en ces termes : "Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant." De cette manière, l'Apôtre aurait reçu son nom de cette pierre et **il représenterait l'Église qui est bâtie sur cette pierre.** En effet, le Sauveur ne lui dit pas : "Vous êtes la pierre" (**petra**), mais "Vous êtes Pierre" (**Petrus**) ; **la pierre, c'était le Christ** (1 Cor 10) dont Simon a confessé la divinité, comme toute l'Église le confesse, et c'est pour cela qu'il a reçu le nom de Pierre. Le lecteur peut choisir entre ces deux opinions celle qui lui paraîtra la plus probable. » (Liv. de Retract., 1, 21.)*

Enfin Origène déclare qu'il « *est évident que les portes de l'enfer ne prévaudront ni contre la pierre, ni contre l'Église* » et qu'à « *nous aussi il sera dit "Vous êtes Pierre"*. Aussitôt que nous aurons confessé que Jésus-Christ est le Fils du Dieu vivant par un effet de la révélation du Père qui est dans les cieux, c'est-à-dire lorsque nous-mêmes nous vivrons déjà pour ainsi dire dans le ciel. **Car la pierre, c'est tout fidèle imitateur du Christ ;** mais celui contre lequel prévalent les portes de l'enfer n'est ni la pierre sur laquelle le Christ bâtit son Église, ni cette Église, ni aucune partie de cette Église... »

Est-il possible qu'à la fin des temps, l'enfer, sans prévaloir contre l'Église fondée sur cette pierre qu'est le Christ, puisse tout de même prévaloir contre la personne de Pierre qui aura cessé de confesser la divinité du Christ Roi ?

## b) L'apostasie.

« Si le Bon Dieu a prévu dans l'Apocalypse qu'il y aurait une apostasie générale et que dans l'Évangile de Saint Luc, Notre Seigneur le dit Lui-même : "Quand le Seigneur reviendra, trouvera-t-il encore la Foi sur la terre ?" **Pour que cette Foi disparaisse, pour que nous ayons cette apostasie générale, il faut que Rome soit ébranlée.** Si Rome n'était pas ébranlée, si le pape était toujours ferme, si tout Rome, dans tous ses organismes, - je dirais « romains » -, si les Romains restaient fermes dans la Foi, la Foi ne disparaîtrait pas. Pas possible. Que le Bon Dieu permette cette épreuve incroyable de l'Église, que Rome soit comme enténébrée dans un nuage de l'équivoque, nuage de l'ambiguïté, nuage de libéralisme... C'est comme ça. **Nous vivons un grand mystère.** » [\[18\]](#)

\*



« De toute évidence, il est impossible que le monde catholique tout entier tombe dans l'hérésie, car cela contredirait formellement les promesses divines d'assistance à la Sainte Église. » [\[19\]](#)

Comment concilier cette remarque théologique avec les faits ? Lors du référendum italien sur l'avortement en 1981, à Rome, siège de Pierre et centre de la chrétienté, 22 % seulement des votants se sont déclarés contre l'avortement. Certes, la ville de Rome n'a pas les promesses divines d'assistance de la Sainte Église, mais ce résultat est tout de même bien révélateur de l'apostasie des chrétiens.

« Mais quand le Fils de l'Homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? » Luc, XVIII, 8.

Saint Bède le Vénérable remarque que « *lorsque le Créateur tout-puissant apparaîtra sous la forme du Fils de l'homme, les élus seront en si petit nombre que la ruine du monde sera comme accélérée, moins par les instantes prières des fidèles que par l'indifférence et la tiédeur des autres. Le Sauveur semble parler ici sous une forme dubitative, mais **ne nous y trompons pas, ce n'est pas un doute, c'est un reproche qu'il exprime.*** »

La défection de la foi et l'apostasie universelle sont des vérités révélées.

« Que personne ne vous égare d'aucune manière ; car auparavant viendra l'apostasie et se manifestera l'homme de péché, le fils de la perdition, l'adversaire qui s'élève contre tout ce qui est appelé Dieu ou honoré d'un culte, jusqu'à s'asseoir dans le sanctuaire de Dieu, et à se présenter comme s'il était Dieu. » (II Thess, 2, 3-4)

Saint Thomas d'Aquin, au sujet de ce verset 3 du chapitre II de la 2<sup>e</sup> épître aux Thessaloniens enseigne que :

« Deux événements doivent arriver à l'avènement du Christ : l'un précédera la venue de l'Antéchrist, l'autre sera la venue même de l'Antéchrist [...] L'événement qui précédera est la séparation. On dit **d'abord** que ce sera l'apostasie de la foi. La foi, en effet, dans les temps à venir devait être reçue dans le monde entier (Matthieu XXIV, 14) : "Cet évangile du royaume des cieux sera prêché dans toute la terre." [...] Mais le temps venu, un grand nombre se sépareront de la foi, etc. (I Tim., XV, 1) : "Dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, etc." (Matthieu XXXV, 12) : "La charité de plusieurs se refroidira." **Ensuite**, on peut entendre cette séparation de l'empire romain, auquel l'univers entier était alors soumis. S. Augustin dit que cette séparation est figurée au ch. II du prophète Daniel, 31-35, par la statue qui désigne les quatre royaumes, et ces quatre royaumes finis, arrivera l'avènement du Christ. Cette figure était pleine de vérité, parce que l'empire romain fut établi pour qu'à l'ombre de son autorité, la foi fût prêchée dans tout l'univers. Mais comment cela serait-il vrai, quand depuis longtemps déjà les nations se sont séparées de l'empire romain, sans toutefois que l'Antéchrist soit encore venu ? Il faut dire que l'empire romain n'a point cessé encore, mais que de royaume temporel qu'il était, il est changé en royaume spirituel, comme S. Léon l'a remarqué dans son sermon sur les Apôtres. **Disons donc que la séparation de l'empire romain doit être entendue, non pas seulement dans le sens temporel, mais dans le sens spirituel, c'est-à-dire de l'apostasie de la foi catholique dans l'Église romaine.** Et le signe donné est de toute justesse, car de même que le Christ est venu au temps où l'empire romain



dominait sur tous les peuples, ainsi, dans un sens opposé, le signe de la venue de l'Antéchrist sera la séparation des peuples d'avec l'empire romain. »

Le crime de l'Antéchrist, qui sera « *homme de péché* » et « *fil de perdition* » sera de s'opposer à Dieu par un orgueil inflexible. Il se préférera au Christ « *en s'élevant au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu* » et en favorisant toutes les opinions religieuses, car « *tous les dieux des nations sont des démons.* » (Ps. CCV, 5). Le signe auquel on reconnaîtra l'Antéchrist, c'est qu'il ira « *jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu.* »

« Mais dans quel temple viendra-t-il s'asseoir ? Le temple de Jérusalem a été détruit par les Romains. Quelques écrivains disent que l'Antéchrist est de la tribu de Dan, qui n'est point nommée parmi les douze tribus, au chapitre septième de l'Apocalypse (v. 5 à 8). Les Juifs le recevraient d'abord, le temple de Jérusalem serait rebâti, et ainsi s'accomplirait ce qui est dit au prophète Daniel (XX, 27) : "L'abomination de la désolation sera dans le temple, on y verra aussi l'idole" ; (Matth., XXXV, 15) : "Quand donc vous verrez dans le lieu saint l'abomination de la désolation qui a été prédite par le prophète Daniel, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit." D'autres écrivains prétendent que jamais ni Jérusalem, ni le temple ne seront rebâti, et que la désolation durera jusqu'à la consommation de la fin. C'est aussi le sentiment de quelques Juifs. **On explique donc "dans le temple de Dieu" par l'Église car beaucoup, parmi les enfants de l'Église, recevront l'Antéchrist.** » (S. Thomas, com. Sur II Thess.)

Saint Augustin, sur ce même passage de l'Écriture, fait ce commentaire :

« Mais en quel temple de Dieu doit-il s'asseoir, on ne le sait ; sera-ce sur les ruines de ce temple que bâtit le roi Salomon ; ou dans l'Église ? **En effet l'Apôtre n'appellerait pas temple de Dieu le temple d'une idole ou d'un démon.** C'est pourquoi en ce passage plusieurs veulent voir dans l'Antéchrist, non pas le chef lui-même, mais son corps pour ainsi dire tout entier, c'est-à-dire la multitude des hommes qui lui appartiennent, conjointement avec leur chef ; ils estiment aussi qu'il est préférable de dire en latin, comme il est dit en grec, non pas : qu'il s'assoie "dans le temple de Dieu", mais "en temple de Dieu", **comme s'il était lui-même le temple de Dieu qui est l'Église.** » (Saint Augustin, La Cité de Dieu, Livre XX)

Récapitulons. Plusieurs Pères et docteurs de l'Église n'hésitent pas à concevoir une « *contagion nouvelle qui s'efforce d'empoisonner non plus une partie mais l'Église toute entière* »<sup>[20]</sup>. « *L'apostasie de la foi catholique* » ne sera pas seulement celle des nations chrétiennes mais elle aura lieu aussi « *dans l'Église Romaine* ». « *Le temple de Dieu* » dont parle le prophète Daniel et Notre Seigneur en saint Matthieu, ce « *lieu saint* » qui verra « *l'abomination de la désolation* » doit s'entendre de « *l'Église car beaucoup, parmi les enfants de l'Église, recevront l'Antéchrist.* »

Toutes ces vérités font aussi partie de l'enseignement de NSJC et doivent être tenu et harmonisé avec d'autres enseignements du Christ, en particulier celui des « *portes de l'enfer* » qui « *ne prévaudront pas...* ».

A suivre. Abbé Olivier Rioult



[1] Dom Paul Nau, *Une source doctrinale : les encycliques*, éditions du Cèdre, 1952, pp. 73-74.

[2] Sup. général de la FSSPX, *Cor unum*, n° 36, juin 1990.

[3] Déclaration de Mgr Guérard des Lauriers, *Bulletin de l'Occident Chrétien*, octobre 1983.

[4] Abbé Donald. J. Sanborn, sspv - 1994 - *La montagne de Gelboé. Sodalitium*, n° 39 - juin/juillet 1995.

[5] Lettre 174 aux chanoines de Lyon, n° 9.

[6] Dom Paul Nau, *Une source doctrinale : les encycliques*, éditions du Cèdre, 1952, p. 85.

[7] Réponse à Mgr Williamson au sujet de la vacance du saint-Siège, par Mgr Donald J. Sanborn.

Mgr Donald J. Sanborn et Mgr Williamson ont deux avis opposés au sujet de la vacance du Saint-Siège. Dans son Commentaire Eleison du 17 mai 2014, (Numéro CCCLVII), Mgr Williamson écrivait : « *Ce "Commentaire" s'est abstenu jusqu'ici de prononcer avec certitude que les Papes Conciliaires aient été de véritables Papes, mais en même temps il a maintenu que les arguments sédévacantistes ne sont pas concluants, ni n'obligent en conscience un Catholique, comme certains sédévacantistes voudraient nous le faire croire* » et lors d'une conférence en pays basque : « *À mon avis, le sédévacantisme c'est une opinion ; mais dès que ça devient un dogme, un piège... l'esprit se ferme. [...] si un prêtre ne veut pas mentionner le nom du pape clown, avec le nez rouge... dans la messe, qui peut lui en vouloir ?* » (Mgr Williamson, 4 mai 2014)

Malgré leur position théologique irréconciliable sur ce point de doctrine, nous ne les croyons pas si opposés l'un à l'autre.

[8] Mgr Lefebvre, Cospec 70-A, 22-02-1979.

« L'état de nécessité » qui était réservé avant Vatican II aux seuls cas des mourants a été désormais étendu par Mgr Lefebvre à tous les fidèles. De même, le péril imminent pour la vie du corps a été étendu à celui des âmes. Cette extension universelle de l'état de nécessité est une nouveauté. De la sorte, la FSSPX ne disposerait que d'une « *juridiction de suppléance* » qui est « *une juridiction de secours donnée par le droit à tout évêque et à tout prêtre en cas de nécessité, en vue du bien commun, lorsqu'il n'a pas reçu des autorités les pouvoirs nécessaires.* » (*Sel de la Terre*, n° 87, pp. 139-140)

« *Il faut cependant préciser qu'une autorité de suppléance n'a pas les mêmes caractéristiques que l'autorité existant ordinairement dans l'Église : elle s'exerce au cas par cas, donc n'est pas habituelle, c'est-à-dire que les personnes qui en bénéficient peuvent se retirer, et l'autorité de suppléance n'a aucun pouvoir pour les faire revenir. Elle dépend du besoin du fidèle étant donné l'état de crise. C'est dans la mesure où les fidèles ont besoin de ces évêques ou prêtres pour le salut de leur âme, que l'Église crée ce lien d'autorité entre eux. Tout cela*



*montre que la juridiction de suppléance donne une autorité limitée assez délicate à exercer. L'autorité juridictionnelle de l'évêque ne lui venant pas d'une nomination romaine, mais de la nécessité du salut des âmes, il devra l'exercer avec une délicatesse particulière. » (Mgr Lefebvre en note du 20 fév. 1991 cité dans Sel de la Terre n° 87, p. 142)*

[9] Une manière possible d'être schismatique se réalise « *en se séparant des fidèles par la désobéissance concrète à son évêque légitime, ce qui revient à se conduire non plus comme une partie de l'Église mais comme si l'on était soi-même un tout autonome* ». (Billot, n°452) Selon le grand catéchisme de saint Pie X, « *pour être membre de l'Église, il est nécessaire d'être baptisé, de croire et professer la doctrine de Jésus-Christ, de participer aux mêmes sacrements, de reconnaître le pape et les autres pasteurs légitimes de l'Église.* »

[10] Billot, n° 1010.

[11] Bulle *Licet ea*, 9 août 1478.

[12] Constitution dogmatique *Pastor æternus*, 4<sup>ème</sup> session, 18 juillet 1870, Ch. 4. Ds 3071.

[13] Encyclique *Mystici Corporis*, 29 juin 1943.

[14] Instruction permanente de la Haute Vente des Carbonari, 1820.

[15] Abbé Julio Meinvielle, *De la cabale au progressisme*, conclusion. 1970.

[16] Les commentaires de l'Écriture par les Pères sont ceux recueillis principalement par saint Thomas dans sa *Catena aurea*.

[17] Matth., XVI, 13-20.

[18] Conférence de M<sup>gr</sup> Lefebvre, Annecy le 27/09/1987.

[19] Xavier da Silveira, *Le nouvel Ordo Missæ de Paul VI, qu'en penser ?* DPF, 1975, p. 309.

[20] *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins († 445)